

# CHINE : IL Y A 20 ANS, TIANANMEN

page 15



# INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

Été 2009 :  
abonnez-vous !

5 220 abonnés  
recevront le  
premier numéro  
d'été. Et vous ?  
(page 16)

## ENCORE UNE NOUVELLE VAGUE DE LICENCIEMENTS. UN MILLION DE CHÔMEURS DE PLUS D'ICI FIN 2009 ? MAINTENANT, TOUT DE SUITE, INTERDICTION DES LICENCIEMENTS!

### LA CONFÉRENCE POUR L'UNITÉ POUR L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS INVITE TOUS LES PARTIS À SE RÉUNIR LE 10 JUIN

page 3

### 25 professeurs de médecine interpellent une nouvelle fois le gouvernement

Ils persistent et signent  
dans leur opposition  
au projet de loi Bachelot.

**Actualité**

page 7



Les travailleurs de Goodyear Dunlop, à Amiens, se rassemblent le 2 juin avec leurs camarades de Continental. Goodyear a annoncé le licenciement de 820 salariés sur son site d'Amiens (lire notre reportage page 4). (photo AFP)



### Italie. Des militants ouvriers des usines Fiat de Turin discutent de leur représentation politique

Le 28 mai, une réunion  
publique s'est tenue à Turin  
à l'appel de la liste pour  
l'unité pour l'interdiction  
des licenciements  
aux élections européennes.

**Internationale**

page 11

**L**'HUMANITÉ (2 juin) publie sur une page entière un article de son directeur, qui conduit la liste du Front de gauche en Ile-de-France. Patrick Le Hyaric y dénonce « ce qu'on vous cache pour l'après-7 juin ». A juste titre, il indique que « se prépare, pour les lendemains du 7 juin, sur injonction des autorités européennes, des décisions extrêmement négatives accentuant encore le cours régressif, antisocial, antidémocratique des politiques actuelles ». Le Hyaric cite en particulier : les 9 millions de chômeurs supplémentaires prévus par la Commission de Bruxelles pour les prochains mois ; les mesures « d'assainissement budgétaire » prises pour compenser les « milliards d'euros versés aux capitalistes » ; les hausses de tarifs publics, les réductions des retraites, le blocage des salaires, les privatisations programmées de La Poste, de la SNCF. Bruxelles, souligne Le Hyaric, s'apprete « à faire exploser totalement le Code du travail, à supprimer le contrat de travail à durée indéterminée ».

N'importe quel militant ouvrier ne peut que souscrire à ces propos.

N'importe quel militant ouvrier posera la question : comment répondre à cette situation ?

## De deux choses l'une

A cela, Le Hyaric répond : votez pour les listes du Front de gauche le 7 juin. Chacun le sait : le rejet par les travailleurs des plans qui les frappent s'exprimera principalement dans une abstention massive. On ne saurait faire reproche à Le Hyaric de souhaiter pour son parti un résultat. Mais un ou deux députés supplémentaires du Front de gauche dans le Parlement européen cadencés par les traités de Maastricht et d'Amsterdam, cela ne répondra pas à la question posée : comment bloquer la marche à la destruction ?

Cela, tout travailleur en conviendra, y compris ceux qui s'appretent à voter dimanche. Alors, nous reposons la question : que faut-il faire ?

Les nouvelles annonces de plans de licenciements à la veille du 7 juin — Goodyear Dunlop, Altis, EDA, ABB, Hewlett-Packard, etc. — préfigurent de ce qui va tomber en juin, juillet, août. Les chiffres annoncés du chômage amènent le ministre Lagarde à des contorsions (« une hausse importante, mais inférieure à celle des trois premiers mois de l'année »). Mais ils sont sévèrement corrigés par la réalité : au sens du Bureau international du travail (BIT), le nombre de chômeurs s'élèverait officiellement à 3 785 600. La progression risque d'être au-dessus des 9 % de

chômeurs supplémentaires au deuxième trimestre de l'année. A ce rythme, c'est le million de chômeurs supplémentaires assuré pour la seule année 2009 !

Alors, de deux choses l'une.

Ou bien le cri d'alarme lancé par Le Hyaric a pour seul objectif l'élection du 7 juin, et ce serait alors, au regard de la gravité de la situation, irresponsable de la part d'un dirigeant d'un parti qui se réclame des intérêts ouvriers.

Ou bien Le Hyaric et les dirigeants du PCF prennent-ils au sérieux la situation qu'ils décrivent eux-mêmes. Et alors, quel que soit le résultat du 7 juin, ce n'est pas dans le cadre du Parlement européen que ces plans pourront être contrés. C'est par la mobilisation de toute la classe ouvrière, unie sur ses revendications, dans l'action de classe.

Il revient aux partis qui se réclament de la classe ouvrière et de la démocratie de ne pas se dérober à leurs responsabilités.

Au plus vite, après le 7 juin, il leur revient de s'asseoir autour d'une table et de répondre à l'appel de la conférence du 15 mai : unité maintenant, tout de suite, pour organiser la marche unie sur Paris pour l'interdiction des licenciements !

### INFORMATIONS OUVRIÈRES

tribune libre  
de la lutte des classes

Dans le cadre de sa tribune libre, *Informations ouvrières*, fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité de s'exprimer librement à tout groupement ou formation politique qui entend sincèrement combattre pour l'émancipation des travailleurs. Cela sous leur propre responsabilité. L'hebdomadaire est édité par l'association (loi 1901) *Informations ouvrières*, présidée par Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

Rédacteur en chef :  
Lucien Gauthier.

Siège : 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

- Imprimerie : Rotinfed 2000, Paris.
- Tirage : 20 000 exemplaires.
- Commission paritaire : 0909 C85 410.
- ISSN : 0813 9500.

- Rédaction : Informations ouvrières, 87, rue du F<sup>bs</sup>-Saint-Denis, CS 30016 - 75479 Paris CEDEX 10.

Tél. : 01 48 01 89 23.  
Fax : 01 48 01 89 29.

E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

- Administration-  
abonnements : Maïthé Dayan.

Tél. : 01 48 01 88 22.  
01 48 01 88 41.

E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com

Dépôt légal :  
à publication.



NOUS ÉCRIRE

### INFORMATIONS OUVRIÈRES

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016  
75479 Paris Cedex

E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

## Projet de réforme de la procédure pénale : une privatisation de la justice

PAR GÉRARD BAUVERT

**L**E comité Léger, du nom de son président désigné par Sarkozy-Dati, est chargé d'avancer des recommandations pour réformer la procédure pénale. Ce comité, qui a déjà préconisé la suppression du juge d'instruction, envisage de bouleverser le procès d'assises.

Sans entrer dans le détail (pourtant significatif des mesures proposées, nous aurons l'occasion d'y revenir), bornons-nous à ce qui nous paraît la principale : l'instauration du plaider-coupable pour les crimes, « sauf les plus graves ».

De quoi s'agit-il ? Depuis 2004, l'instauration de la procédure du plaider-coupable existe en matière délictuelle (correctionnelle). Il s'agit de la culture de l'aveu, source considérable d'erreurs judiciaires. En fait, un marché sera proposé à la personne mise en cause, prévoyant une réduction d'un degré de la peine en cas de reconnaissance de culpabilité. Le plaider-coupable est effectivement une prime à l'aveu.

Toutes les organisations professionnelles sont opposées à cette réforme. Nombreux sont les avocats qui lui sont profondément hostiles.

L'objectif affiché du comité Léger, c'est de « désengager les cours et de réduire les délais d'instruction souvent trop longs ». Interrogé par *Le Parisien* (21 mai), le président de la cour d'assises de Paris, Dominique Coujard, estime que « ces propositions nous acheminent vers une privatisation de la justice, une justice de la négociation à l'anglo-saxonne qui ne nous

ressemble pas et qui n'a qu'un piètre avantage, celui de gérer le flux ».

A la question : « Et le plaider-coupable concernant les viols ? », Dominique Coujard répond : « C'est inadmissible d'imaginer une procédure particulière à tel ou tel crime. Ensuite, on n'en dégorgera pas plus les cours d'assises, puisque la plupart des viols sont déjà correctionnalisés. Cette procédure, c'est l'abandon de la recherche de la vérité. C'est de la négociation. Parce qu'une reconnaissance de culpabilité, ce n'est pas une preuve (...). On court vers de nouvelles erreurs judiciaires. »

En résumé, le marché est fort simple : vous êtes susceptible de faire vingt ans de prison, vous reconnaissez votre culpabilité devant le parquet et vous ne ferez que 18 ans. Le « procès » aura lieu, mais un procès d'assises de type nouveau. Puisque le prévenu a « plaidé coupable », la procédure est simplifiée. A l'audience, les débats entre le ministère public, la partie civile et la défense porteront sur la peine à prononcer ; un point c'est tout. Plus de recherche de la vérité (le marchandage du plaider-coupable ayant prétendument réglé la question).

En mars, les trois principaux syndicats de magistrats ont demandé la dissolution du comité Léger, manifestant une fois encore le profond rejet de la politique judiciaire (fermeture des tribunaux, etc.) du gouvernement. Une nouvelle fois, les libertés individuelles tout comme les droits collectifs sont sérieusement attaqués, et, à travers eux, la démocratie politique.

## Qui veut encore de l'Union européenne ?

PAR ROGER SANDRI

**L**'ÉLECTION du 7 juin 2009, portant sur l'élection des députés au Parlement européen, ne soulève pas l'enthousiasme des foules. Les chroniqueurs de tous les milieux, de gauche comme de droite, s'entendent pour prédire une abstention record.

De fait, le peuple et en premier lieu les salariés ont depuis longtemps compris que l'Union européenne et les institutions qui la structurent se situent aux antipodes des intérêts particuliers du monde du travail.

Interrogés par un quotidien national, un salarié de Peugeot Sochaux et son épouse ont confirmé ce que nous disons de notre côté depuis longtemps : « L'Europe tire le social vers le bas. » Cette réponse toute simple résume l'état d'esprit de la majorité de la population.

Même l'euro, monnaie unique, est accusée à juste titre d'avoir provoqué une augmentation du coût de la vie affectant le pouvoir d'achat, déjà fort compromis, encore plus aujourd'hui du fait de la crise mondiale, que l'Union européenne s'avère incapable de maîtriser. Rien d'étonnant à cela si l'on considère que l'Union européenne, depuis la chute du mur de Ber-

lin en 1989, a enfourché le cheval du libéralisme intégral promu en 1990 par le consensus de Washington et le couple Reagan-Thatcher, et par les institutions multilatérales, en premier lieu le FMI, la Banque mondiale, l'OMC et la Banque centrale européenne.

Ce n'est pas un événement fortuit si le traité de Maastricht, conclu et signé à Bruxelles le 7 février 1992, y compris par la France, porte comme axe central le postulat de « l'instauration d'une politique économique fondée sur l'étroite coordination des politiques économiques des Etats membres, sur le marché intérieur et sur la définition d'objectifs communs, et conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte, où la concurrence est libre ».

Le camarade de Sochaux, donnant son point de vue, met le doigt sur la plaie.

Les politiques de délocalisation pratiquées à outrance dans l'industrie automobile se sont traduites par la liquidation d'environ 30 000 emplois chez Peugeot en vingt-cinq ans, contribuant à la dislocation d'un bassin industriel le plus important de France. Quant aux sous-traitants, on sait le sort qui leur a été fait.

### TRAIT LIBRE PAR JUJU

